

L'Anse-Saint-Jean, le 18 août 2014.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Anicet Gagné
 Yvan Coté
 Victor Boudreault
 Éric Thibeault

Sont absents : Nathalie Tremblay
 Graham Park

332-2014
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

333-2014
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**

- 3.1 Appui au projet éolien de Développement Éolectric Inc. sur le territoire de la municipalité dans le secteur du lac Poulin
- 3.2 Appui au projet éolien d'Invenergy LLC sur le territoire de la municipalité dans le secteur du lac Poulin
- 3.3 Modification à la police d'assurance 2014-2015

- 4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Demande de raccordement au réseau d'aqueduc municipal - M. Clermont Lavoie

- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. FERMETURE DE LA SÉANCE**

334-2014
APPUI AU PROJET ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉOLECTRIC INC. SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE SECTEUR DU LAC POULIN

ATTENDU QUE le 18 décembre 2013 Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'« A/O 2013-01 ») pour l'achat d'électricité produite à partir d'éoliennes totalisant 450 MW, composé de 300 MW issus de projets provenant

des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de 150 MW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE la participation à l'A/O 2013-01 est réservée à tout soumissionnaire qui démontre que le milieu local détient une participation représentant 50% ou plus du contrôle de son projet et que son projet est reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe le projet;

ATTENDU QUE Développement Électrique Inc. (le « Promoteur ») développe depuis 2012 un projet éolien sur le territoire de la Municipalité et dont la capacité installée totale est estimée à 150 MW (le « Projet »);

ATTENDU QUE le Promoteur prévoit conclure une entente pour la participation du milieu local représentant 50% du contrôle du Projet, pour que celui-ci fasse l'objet d'une proposition dans le cadre de l'A/O 2013-01;

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay adoptait lors de son assemblée publique du 12 août dernier la résolution C-14-244 en appuyant le projet éolien de l'entreprise Développement Électrique Inc situé dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QUE certaines infrastructures du projet, notamment le réseau collecteur souterrain, devront être implantées dans les emprises municipales de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean reconnaît et appuie formellement le projet d'éolienne développé par Développement Électrique Inc. sur son territoire dans le secteur du Lac Poulin et que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean autorise le promoteur à utiliser les emprises municipales pour la mise en place d'infrastructures, dont notamment le réseau collecteur électrique souterrain.

335-2014

APPUI AU PROJET ÉOLIEN D'INVENERGY LLC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE SECTEUR DU LAC POULIN

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a émis en date du 6 novembre 2013 le décret 1149-2013 et a adopté un règlement visant l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne devant être produit au Québec à partir d'une capacité visée de 450 mégawatts, composé de 300 mégawatts issus de projets provenant des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de 150 mégawatts issus de projets provenant de l'ensemble du Québec raccordés au réseau principal d'Hydro-Québec pour lesquels un appel d'offres a été lancé par Hydro-Québec Distribution (HQD) le 18 décembre 2013 pour dépôt des soumissions le 3 septembre 2014

ATTENDU QU'afin d'assurer la maximisation des retombées économiques pour le bloc de 450 mégawatts visé, tous les promoteurs des projets retenus devront verser, à la municipalité locale, à la municipalité régionale de comté (MRC) ou à la communauté autochtone, la somme annuelle de 5 000 \$ par mégawatt installé sur le territoire de la municipalité, de la MRC ou de la communauté autochtone;

ATTENDU QUE la participation à l'appel d'offres du distributeur d'électricité est réservée à tout fournisseur d'électricité qui démontre que : le milieu local détient une participation représentant 50 % ou plus du contrôle de son projet; son projet est reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe le projet;

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay adoptait lors de son assemblée publique du 12 août dernier la résolution C-14-244 en appuyant le projet éolien de l'entreprise Invenergy Wind Canada development LLC situé dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QU'Invenergy Wind Canada development LLC a tenu une consultation

publique en date du 3 juin 2014 et que la population s'est montrée favorable au projet;

ATTENDU QU'Invenergy Wind Canada development LLC travaille à l'élaboration d'une convention de partenariat avec la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean reconnaît et appuie le projet d'éolienne à L'Anse-Saint-Jean développé par Invenergy Wind Canada development LLC prévoyant une puissance installée de 75 MW, situé sur son territoire dans le secteur du lac Poulin et accepte d'attribuer les droits fonciers requis pour les portions du projet éolien communautaire qui sont situées sur des terres municipales comme des emprises de routes ou de chemins publics.

336-2014

MODIFICATION À LA POLICE D'ASSURANCE 2014-2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité l'avis de résiliation concernant le contrat d'assurance CMP81544807 de la compagnie d'assurance AVIVA.

337-2014

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL - M. CLERMONT LAVOIE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de raccordement au réseau d'aqueduc municipal de Monsieur Clermont Lavoie pour la propriété située au 4 Saint-Thomas sud et que les frais encourus pour ce raccordement et l'entretien de la conduite sur le terrain du propriétaire sont à la charge du demandeur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

338-2014

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 19h25

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».